

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DU RESEAU AEP

(Alimentation en eau potable)

Historique de l'élaboration du PLU :

Mis en révision le----- 27/06/2013

PADD débattu le----- 23/06/2016

Document arrêté le ----- 17/11/2016

Document approuvé le----- 30/06/2017



CYCLADES
Espace Valette
735 Rue du Lieutenant Parayre
13 858 AIX-EN-PROVENCE



NATURALIA - AGENCE Rhône-Provence
Site Agropac
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**

**Territoire
du Pays Salonais**



METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Territoire du Pays Salonais

NOTICE EAU POTABLE
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ROGNAC

Novembre 2016

1. Le service public de l'eau potable

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014, complétée par la loi NOTRe du 7 août 2015, a créé au 1er janvier 2016 la Métropole d'Aix-Marseille-Provence par la fusion de 6 EPCI, dont la Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance, dite AgglopoLe Provence.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence compte 92 communes pour 1,8 million d'habitants, soit 93 % de la population des Bouches-du-Rhône et 37 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les 17 communes de l'ex-AgglopoLe Provence forment à présent l'un des 6 territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : le Territoire du Pays Salonais.

Le Territoire du Pays Salonais de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce la compétence du service public de l'eau potable. Sa gestion est assurée en Délégation de Service Public (DSP), c'est-à-dire que la gestion de ce service a été déléguée à une société privée.

Depuis le 1er janvier 2013, la société AgglopoLe Provence Eau, filiale du groupe Eaux de Marseille, assure pour le compte de la Collectivité la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

Le suivi et contrôle de ce contrat de DSP, ainsi que les études et travaux d'investissements, sont assurés en maîtrise d'ouvrage directe par la collectivité.

2. Adduction en eau potable

L'adduction d'eau regroupe les techniques permettant d'amener l'eau depuis sa source à travers un réseau de conduites ou d'ouvrages architecturaux vers les lieux de consommation :

- la source qui peut être un forage équipé d'un système de pompage (cas le plus fréquent), un cours d'eau naturel ou un plan d'eau ;
- un réseau de transport constitué de canalisations souvent enterrées, d'ouvrages d'arts (pont, siphon, canal) et d'un système, automatisé ou non, de vannes et de pompes ;
- divers systèmes de stockage intermédiaires ;
- un réseau terminal de distribution amenant l'eau aux consommateurs finaux ou à des points de distribution collectifs (pompes, fontaines, etc.).

Il existe deux types d'adduction :

- l'adduction gravitaire, où l'écoulement de l'eau à des pressions importantes est causé par la différence des niveaux hydrauliques : l'altitude de la source est supérieure à l'altitude du point de consommation, et se déplace donc grâce à la force de gravitation d'où son nom. C'est le principe du château d'eau ;
- l'adduction par refoulement où la pression sur le réseau et l'acheminement de l'eau se fait à l'aide de pompes à l'intérieur de stations de pompage.

2.1. Ressources actuelles et futures

La commune de Rognac dispose de deux sites de production d'eau potable :

- Le centre de production des Barjaquets qui fournit près de 70 % des volumes mis en distribution sur la commune. Ce centre est alimenté par le canal de Marseille via la prise de Coudoux, dont l'eau est issue soit par de l'eau de la Durance soit par de l'eau du Verdon. Sa capacité de traitement est annoncée à 10 800 m³/j soit 150 l/s.

■ Le centre de production des Bassins qui fournit environ 30 % des besoins communaux et est alimenté soit depuis le canal de Marseille soit depuis le réseau du Canal de Provence. Sa capacité de traitement maximum est de l'ordre de 28 l/s, mais limitée à 14 l/s par la canalisation d'adduction DN 175 mm de l'usine.

La commune possède une double ressource et donc une production partiellement sécurisée.

Le volume total produit sur l'année 2015 s'élève à 1 279 546 m³.

le schéma directeur prévoit une évolution de 160 logements supplémentaires, soit 400 habitants de plus à l'horizon 2030.

D'après le schéma directeur, le volume consommé actuel représente 5 950 m³/j soit 69 l/s. Le volume supplémentaire consommé futur en pointe est estimé à 210 m³/j soit 2,5l/s.

Les volumes estimés pour le futur sont estimés ci-dessous :

- Volume consommé en pointe : 6 160 m³/j soit 71l/s.
- Volume distribué en pointe (avec objectif de rendement de 80.5) : 7 650 m³/j, soit 90l/s

2.2. Patrimoine Eau Potable

Le système de distribution compte 5 réservoirs d'eau potable pour assurer la desserte des abonnés. Le volume total de stockage (hors bâches) est de 4 800 m³.

■ Réservoirs des usines de traitement

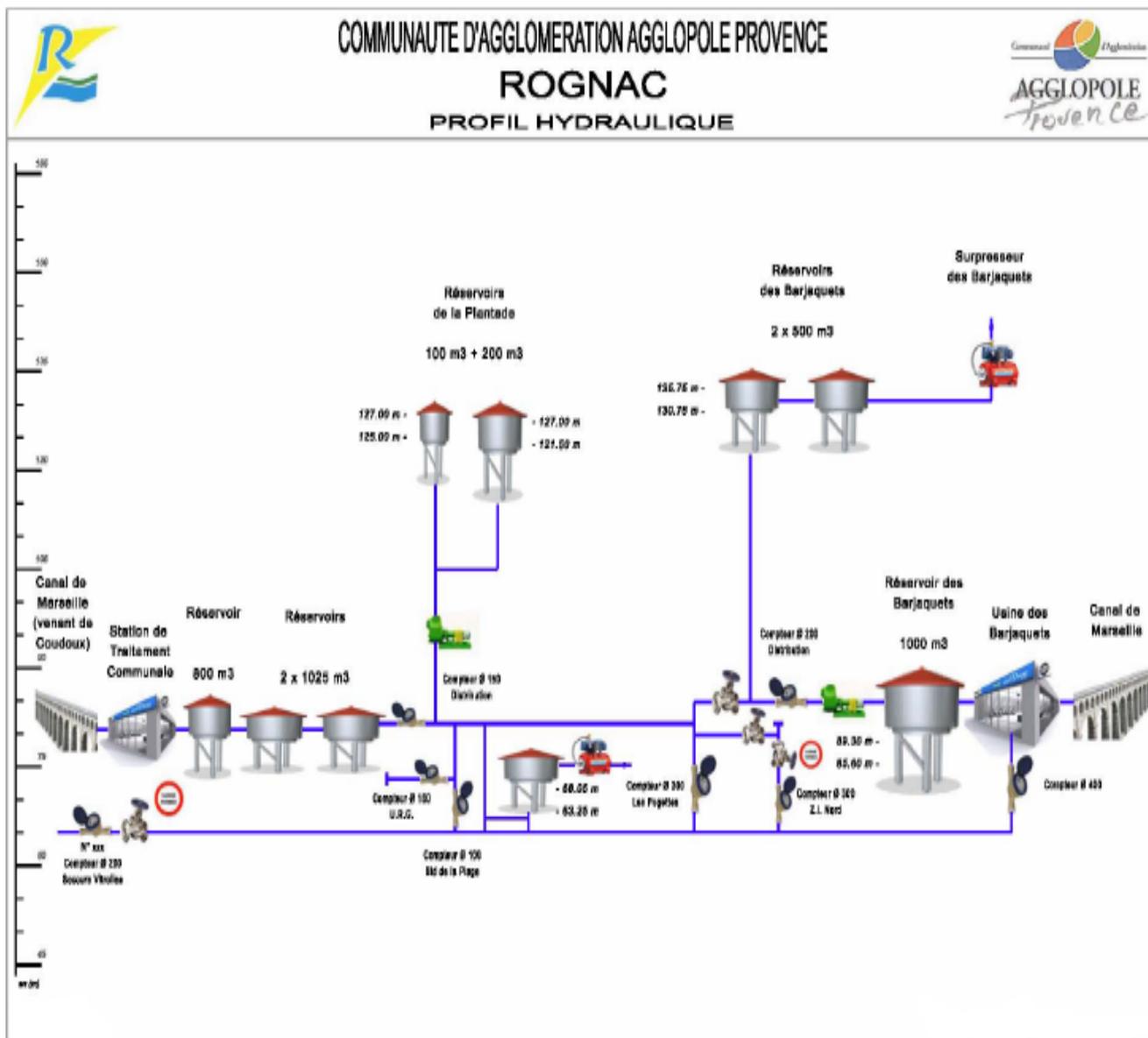
Type Ouvrages Nom	Type d'Alimentation/Distribution	Côte radier en m NGF	Côte trop plein en m NGF	Volume en m3	Nb de cuves
Réservoir de la station communale des Bassins	Adduction et Distribution distinctes	80,50	86,50	800 + 1025	3
Réservoir de l'usine de traitement des Barjaquets	Adduction et Distribution distinctes	85,60	89,30	1 000	1

■ Réservoirs de têtes

Type Ouvrages Nom	Type d'Alimentation/Distribution	Côte radier en m NGF	Côte trop plein en m NGF	Volume en m ³	Nb de cuves
Réservoir du Petit Vacon	Adduction / Distribution	63,25	68,85	1 000 m ³	1
Réservoir des Barjaquets	Adduction / Distribution distinctes	130,75	135,75	1 000 m ³	2
Réservoir de la Plantade	Adduction / distribution	121,50	125	100+200	2

Le réseau de distribution d'eau potable représente environ 82 km (données 2015).

Le synoptique du système d'alimentation en eau potable de la commune est présenté ci-après :



3. La distribution d'eau

On compte 4 586 abonnés à l'eau potable sur la commune de Rognac au 31/12/2015, pour un volume facturé en 2015 de 815 443 m³.

Le Territoire du Pays Salonais de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence poursuit son programme de renouvellement de réseaux basé sur les investigations menées par le délégataire AgglopoLe Provence Eau. Ce programme a pour principal objectif une réduction des fuites sur les réseaux et branchements.

Selon le schéma directeur, le réseau existant est suffisamment dimensionné pour accepter ces extensions. De plus la capacité de production, comme indiqué au paragraphe 2.1, est suffisante.

Réseau d'eau potable

Echelle : 1 / 7000

Historique de l'élaboration du PLU :

Mis en révision le 27 Juin 2013
 PADD débattu le 23 Juin 2016
 Document arrêté le 17 Novembre 2016
 Document approuvé le 30 Juin 2017



CYCLADES
Espace Valette
735 Rue du Lieutenant Parayre
13 858 AIX-EN-PROVENCE



NATURALIA - AGENCE Rhône-Provence
Site Agropac
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON



Légende

- Bâti
- Limite communale
- Objets surfaciques divers
- Parcelle
- Canalisation (nom des réseaux)**
- EB rognac
- barjaquets rognac
- barjaquets surpresse rognac
- petit vacon rognac
- plantade refoulement rognac
- plantade rognac
- rognac secours siom
- station bassins rognac
- Branchements
- Ouvrages**
- Déteudeur
- Station de pompage
- Vannes**
- Vannes
- Branchements vannes
- Ouvrages**
- Réservoir
- Surpresseur
- Usine
- Hydrants**
- Bouches incendie
- Poteaux incendie
- Equipements**
- Cônes
- Plaque pleine
- Vannair 200
- Vannair 500
- Ventouse
- Vidange
- Vidange borgne
- Vid raccordée

